



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Opération de contrôle sur le transport rémunéré de personnes

Québec, le 7 mars 2024 – Le 24 février, les contrôleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les agents de la Sûreté aéroportuaire d'ADM Aéroports de Montréal ont mené une opération conjointe visant à vérifier le respect des lois et des règlements concernant le transport rémunéré de personnes.

Bilan de l'opération

- Plus de 50 véhicules effectuant du transport de personnes ont été interceptés.
- 30 constats d'infractions ont été remis pour non-respect de la *Loi sur le transport rémunéré de personnes par automobile*.
- 6 véhicules ont été saisi et 6 conducteurs ont vu leur permis de conduire être suspendu pour 7 jours.

Infractions constatées lors de l'opération

- La chauffeuse ou le chauffeur n'était pas qualifié selon la Loi.
- Le transport a été effectué avec une automobile non qualifiée selon la Loi.
- La chauffeuse ou le chauffeur offrait des courses en partance de l'aéroport international Montréal-Trudeau sans y être autorisé par le responsable du lieu, soit Aéroports de Montréal.
- L'accessoire d'identification fourni au propriétaire par la SAAQ, qui permet de distinguer si l'automobile peut être utilisée ou non pour offrir du transport rémunéré de personnes, n'était pas apposé sur l'automobile.

Rappelons que les personnes qui offrent ou effectuent du transport rémunéré de personnes par automobile sans répondre aux exigences établies par la Loi sont passibles d'une amende pouvant aller de 250 \$ à 5000 \$ et risquent la saisie immédiate de leur véhicule.

Depuis 2020, des modifications législatives et réglementaires en matière de transport de personnes entrepris par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, ont permis d'améliorer le contrôle du transport de personnes sur le territoire d'ADM.

Bien que la modification règlementaire ait considérablement réduit la présence de taxis illégaux sur le site aéroportuaire, cette opération s'est avérée nécessaire afin de rejoindre un petit groupe de chauffeurs récalcitrants.

Pour plus d'information sur les règles du transport rémunéré de personnes par automobile, consultez : <https://saaq.gouv.qc.ca/transport-personnes/transport-remunere-personne-automobile>

À propos de Contrôle routier Québec

Contrôle routier Québec est une agence d'application de la loi qui relève de la SAAQ. Elle a pour mandat de surveiller et de contrôler le transport routier de biens et de personnes au Québec.

Par leurs actions, les contrôleurs routiers assurent une plus grande sécurité aux usagers de la route, protègent le réseau routier et veillent au maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport de biens et de personnes.

À propos d'ADM Aéroports de Montréal

ADM Aéroports de Montréal est l'autorité aéroportuaire du Grand Montréal responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de YUL Aéroport international Montréal-Trudeau, certifié 4 étoiles selon le « World Airport Star Rating » de Skytrax, et de YMX Aérocity internationale de Mirabel.

– 30 –

Sources :

saaq.gouv.qc.ca

Adresse exclusive pour les médias :
<https://saaq.gouv.qc.ca/salle-presse>

ADM Aéroports de Montréal

Affaires publiques : 514 394-7304
affaires.publiques@admtl.com

Pour information :

Jonathan Beauvais
Lieutenant et coordonnateur provincial
aux communications
Contrôle routier Québec
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél. : 418 528-4894
Sans frais : 1 866 238-4541